

Surveillance épidémiologique des risques professionnels, quoi de neuf ?

Le BEH publie les résultats de surveillance des maladies à caractère professionnel aux résultats parfois surprenants

Le BEH - bulletin épidémiologique hebdomadaire - n° 22-23 - publie les résultats du programme de surveillance des maladies à caractère professionnel dont les résultats vont à l'encontre des autres études sur les mêmes problématiques.

L'Institut de veille sanitaire (InVS), en collaboration avec l'Inspection médicale du travail, s'est appuyé sur un dispositif législatif pour mettre en place un programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP) signalées par un réseau de médecins du travail qui surveillent l'ensemble des salariés en activité.

Methodologie

Le dispositif destiné à évaluer l'impact du travail sur la santé s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires, signalant toutes les MCP rencontrées durant des périodes de deux semaines prédéfinies, baptisées "Quinzaine MCP". La notion de MCP, définie comme toute maladie susceptible d'être d'origine professionnelle qui n'entre pas dans le cadre des tableaux de maladies professionnelles indemnifiables (MPI), a été introduite par le législateur dès 1919, en vue, tant de la prévention des maladies professionnelles, que de l'évolution des tableaux de réparation.

En 2008, huit régions ont participé aux "Quinzaines MCP" : Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Paca, Alsace, Franche-Comté, Aquitaine et Centre, mobilisant 964 médecins du travail volontaires, soit 33 % des médecins du travail de ces régions.

La population de salariés surveillée, soit 114 154 salariés, couvre tous les secteurs d'activité avec toutefois une surreprésentation du secteur industriel, qui s'explique par la surveillance médicale renforcée des salariés exposés aux agents cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR), et une sous-représentation des secteurs de l'administration et de l'éducation-santé-action sociale.

Principaux résultats

Les résultats mettent en évidence des prévalences plus élevées chez les femmes que chez les hommes, à l'ex-

ception des troubles de l'audition. Les MCP sont signalées dans 80 % des cas chez les ouvriers.

Il est à signaler que pour l'ensemble des pathologies et quel que soit le sexe, les prévalences augmentent avec l'âge jusqu'à la tranche d'âge 45-55 ans.

Les principales pathologies signalées sont les troubles musculo-squelettiques : 52 % chez les hommes et 53 % chez les femmes.

■ Les TMS : principales pathologies

Complémentaire aux statistiques d'indemnisation des maladies professionnelles, où le syndrome du canal carpien est le TMS le plus fréquemment reconnu, les TMS du rachis lombaire et ceux de l'épaule sont les plus souvent mis en exergue dans cette étude.

L'analyse des troubles musculo-squelettiques (TMS) signalés montre des prévalences élevées dans les secteurs de la construction chez les hommes (4,6 %), de l'industrie pour les femmes (6,6 %), ainsi que dans le secteur de l'agriculture (respectivement 3,3 % chez les hommes et 5,6 % chez les femmes). Il apparaît clairement que les ouvriers sont les plus souvent atteints, suivis des employés.

■ Les facteurs organisationnels et relationnels

La souffrance psychique arrive en deuxième position des signalements de MCP, dans la quasi-totalité des secteurs d'activité.

Il est intéressant de noter que le gradient de prévalence décroît des cadres vers les ouvriers, ce qui est l'exact inverse dans d'autres études, comme l'enquête SAMOTRACE, également conduite par l'InVS.

La souffrance psychique touche plus les femmes que les hommes (20 % chez les hommes contre 31 % chez les femmes).

Tous secteurs d'activité confondus, pour les facteurs relationnels et organisationnels, le sexe ratio est de deux femmes pour un homme, à l'exception du secteur de la construction, où

il est de huit femmes pour un homme. La souffrance psychique est plus fréquemment observée dans le secteur de la finance pour les deux sexes (3,3 % chez les hommes et 4,9 % chez les femmes), dans l'industrie, ainsi que dans l'administration publique. La prévalence de la souffrance psychique est faible chez les ouvriers, de l'ordre de 0,6 %, en comparaison avec les autres catégories professionnelles (entre 1,8 et 2,1 %), en particulier chez les cadres et les professions intellectuelles supérieures (1,7 % chez les hommes et 3,7 % chez les femmes).

Conclusion

Les résultats des "Quinzaines MCP" permettent de décrire la fréquence des affections observées par les médecins du travail et jugées par eux imputables au travail.

Outre leur intérêt au niveau national, ces résultats permettant de repérer les spécificités régionales en termes de pathologies, de professions, de secteurs d'activité, s'inscrivent, *de facto*, dans les plans régionaux Santé-Travail, déclinaison régionale du Plan Santé-Travail, dont le plan Santé-Travail 2010-2014, qui prévoit l'extension du programme sur quinze régions.

Ces résultats sur l'altération de la santé liée au travail constituent des outils d'observation, d'aide à la décision et d'information.

Cet article sur les données 2008 peut permettre de réaliser des comparaisons avec les résultats de cette même enquête pour les années 2006, 2007 et 2008, qui sont accessibles dans un rapport disponible sur le site Internet de l'InVS.



Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger cet article à l'adresse suivante : <http://www.invs.sante.fr/Publications-et-outils/BEH-Bulletin-epidemiologique-hebdomadaire/Derniers-numeros-et-archives/Archives/2012/BEH-n-22-23-2012>.